

CHAMPSAUR  
(Hautes-Alpes)



« *Nihil nisi a numine* »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 Avril 2019

L'an deux mille dix-neuf le trois du mois d'avril à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 29 mars 2019 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

**Etaient présents : 13**

M. Roland BERNARD, Mme Marie-Andrée FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Philippe GONDRE, M. Dominique GOURY, M. Benoît GOSSELIN, Mme Nathalie LAJKO, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Florence MILLION, M. Pierre-Yves MOTTE, Mme Emmanuelle PELLEGRIN. M. Carmine ROGAZZO.

**Etaient absents : 6**

M. Paul DAVIN, Mme Béatrice ALLOSIA, Mme Emilie DROUHOT, Mme Martine MARC, M. Christian PARPILLON, Mme Marion PELLEGRIN.

**Etaient absents et représentés : 6**

M. Paul DAVIN ayant donné pouvoir à M. Philippe GONDRE, Mme Béatrice ALLOSIA ayant donné pouvoir à M. Carmine ROGAZZO, Mme Emilie DROUHOT ayant donné pouvoir à Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Martine MARC ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK, M. Christian PARPILLON ayant donné pouvoir à M. Pierre-Yves MOTTE, Mme Marion PELLEGRIN ayant donné pouvoir à Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

**A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.**

*Monsieur Carmine Rogazzo sort de la salle et ne prend pas part au vote.*

**CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CHAMPSAUR VALGAUDEMAR ET LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR RELATIVE A L'EVENEMENT LIGNES DE CRETES 2019.**

**Monsieur Le Maire :**

**Expose** que dans le cadre de la manifestation littéraire « Lignes de Crêtes 2019 » initiée par les bibliothèques des communes de Chabottes, Saint-Bonnet-en-Champsaur, Saint-Jean-Saint-Nicolas, Saint-Michel-de-Chailloil, Saint-Firmin, Laye et la Chapelle en Valgaudemar, la prochaine édition se déroulera du 11 au 13 octobre 2019 et les 18 et 19 octobre 2019.

**Précise** que de manière analogue aux précédents exercices, la communauté de communes du Champsaur Valgaudemar portera les missions administratives du projet culturel.

**Rappelle** qu'il est convenu que les communes partenaires participent au financement du projet culturel. Une répartition par commune a été déterminée sur la base d'une estimation de 4.700€ quant à l'opération.

**Rappelle** que la convention engage la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur à s'acquitter de la somme de 350€. Ce montant forfaitaire est identique pour chacune des collectivités partenaires (soit le même montant que sur l'édition 2018).

**A l'unanimité, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de :**

- **Approuver** la convention telle qu'exposé ci-avant ;
- **Autoriser** le Maire à signer ladite convention avec la communauté de communes du Champsaur Valgaudemar ;
- **Accepter** de verser un montant de 350€ à la communauté de communes du Champsaur Valgaudemar.

Membres en exercice :	19	Pour :	17
Membres présents :	12	Abstention :	0
Membres représentés :	5	Contre :	0

Ainsi fait et délibéré le 3 avril 2019

Pour copie conforme

Le Maire  
Laurent DAUMARK  
(Htes-Al)